

Ministry of Education

Ministry of Training, Colleges
and Universities

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Ministère de la Formation,
Collèges et Universités

Édifice Mowat
Queens Park
Toronto ON M7A 1L2



DESTINATAIRES : Directions de l'éducation des conseils scolaires de langue française
EXPÉDITEUR : Dominic Giroux, sous-ministre adjoint
DATE : Le 26 mars 2008
OBJET : Programme de langues officielles dans l'enseignement (PLOE) 2008-2009

La présente note fait suite à la rencontre du Comité conjoint responsable de l'Entente Canada-Ontario sur les langues officielles dans l'enseignement du 29 novembre et à celle du CODELF du 14 décembre 2007 portant sur l'utilisation prévue d'une portion des fonds du PLOE à compter du 1^{er} avril 2008.

Donner le ton pour la petite enfance

Pour assurer le développement durable de la francophonie en Ontario – qui constitue la raison d'être de la politique d'aménagement linguistique - il importe que les écoles de langue française offrent une valeur ajoutée. Les programmes de maternelle et jardin à temps plein présentement offerts constituent une telle valeur ajoutée en termes de programmes et services. Dans l'éventualité où le gouvernement appuie la mise en place progressive de tels programmes dans les conseils scolaires, l'éducation en langue française devra innover et se donner un nouvel avantage au niveau de la réussite scolaire des élèves.

Le Groupe de travail permanent sur l'éducation en langue française a recommandé en février 2007 de faire passer de 38 % à 75 % la proportion d'écoles de langue française qui offrent des services de garde sur place. Les services de garde préscolaires situés dans les écoles de langue française permettent en effet de développer les compétences langagières, particulièrement chez les enfants qui sont de plus en plus issus de foyers exogames ou nouvellement arrivés en Ontario. Ils constituent également une stratégie efficace de recrutement des ayants droit, de même qu'une source de création d'emplois francophones. La Commission royale sur l'éducation de l'Ontario avait même recommandé en 1994 la mise en place d'une pré-maternelle pour élèves âgés de trois ans, avec priorité pour les écoles de langue française.

Les données disponibles révèlent que 52% de ces écoles disposent présentement d'un tel service (sans tenir compte des 31 programmes de services de garde à proximité des écoles de langue française), faisant en sorte que pour atteindre la cible proposée par le Groupe de travail permanent, il faudrait munir 73 écoles élémentaires supplémentaires de services de garde. Ces garderies, dont toutes les places seraient identifiées en priorité pour des ayants-droit, devraient être conformes aux règles établies par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ).

Selon le MSEJ, les seuils-repères provinciaux pour un service de garde en milieu scolaire seraient de 15 000 dollars par place pour le capital (minimum recommandé de 24 places) et 7 500 dollars par place en fonctionnement. L'investissement en capital requis pour aménager 1 752 nouvelles places dans 73 écoles élémentaires est estimé à 26,2 millions de dollars, avec un coût annuel de fonctionnement de 13,1 millions de dollars.

PLOE

Sur une base annuelle, l'éducation en langue française dispose présentement de \$6M en projets provinciaux (40% de \$15M); de \$3M en projets inter-conseils (20%) et de \$6M en projets locaux (40%) en vertu du PLOE. Ceux-ci avaient été approuvés pour une période de deux ans, se terminant le 31 mars 2008, avec possibilité de renouvellement pour une troisième année après évaluation. Une somme de 500 000 \$, provenant de la somme des projets inter-conseils, est présentement allouée au projet de vidéoconférence, à la demande du CODELF.

Perspective d'avenir

Lors de nos récentes discussions, il fut convenu de ce qui suit :

1. Les sommes dévolues en 2007-08 pour des projets provinciaux seront renouvelées intégralement pour la dernière année de l'Entente en 2008-09, sans avoir à soumettre de nouvelles demandes, sous réserve de la conformité aux conditions rattachées à chaque contrat de paiement de transfert.
 - a. Les projets locaux et inter-conseils (8,5M\$), sauf 2 projets portant sur des applications technologiques qui ne devaient avoir qu'une durée de vie d'un an (pour un montant total de 300 000 \$), seront renouvelés intégralement, sans nécessité de soumettre de nouvelles demandes, pour 5/12 de la somme approuvée en 2007-08 (soit la valeur du 1^{er} avril au 31 août 2008).
 - b. Les conseils désireux de maintenir des projets locaux ou inter-conseils au-delà du 31 août 2008 auront à les inclure dans leur budget de fonctionnement de l'année scolaire 2008-09.
 - c. Il est prévu que cette mesure libérera 5M\$ (qui représente 7/12 du solde de 8,5M\$ en 2008-2009) et 8.5M\$ annuellement à partir de 2009-10.
2. En fonction des prévisions budgétaires révisées 2007-08, une somme de 1M\$ en 2008-09 sera réservée exclusivement aux conseils conformes en matière d'embauche de personnel enseignant supplémentaire au secondaire comparativement aux effectifs du personnel enseignant en 2004-2005. La somme allouée aux conseils conformes sera calculée au prorata du nombre d'enseignantes ou d'enseignants au secondaire embauchés au-delà de l'attente minimale du ministère.
 - a. Un des principes d'éligibilité aux fonds PLOE convenus par le comité conjoint était la conformité des CSLF aux exigences budgétaires de base (ex. budget équilibré, taille des classes au cycle primaire, embauche de personnel enseignant au secondaire, etc.) La plupart des conseils se sont acquittés de ces responsabilités, sauf dans le cas de l'embauche de personnel enseignant au secondaire où 6 CSLF étaient conformes, à l'automne, en vertu de leurs prévisions budgétaires 2007-08.
 - b. Le ministère rencontrera l'équipe administrative de chaque conseil éligible pour déterminer quel investissement serait le plus porteur d'amélioration selon les indicateurs du cadre d'imputabilité de l'éducation en langue française et le plan de mise en œuvre du conseil en matière d'aménagement linguistique.

Investissements prévus

Prévisions	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	Cumul
Projets locaux et inter-conseils	8,5	3,5	-	-	-	12
Fonds réservé aux conseils conformes (dotation au secondaire)	-	1	1	1	1	4
Marge de manœuvre pour une éventuelle initiative visant les services de garde	-	4	7,5	7,5	7,5	26,5
Total	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	42,5

La marge de manœuvre dégagée ci-dessus permettrait de financer l'investissement nécessaire pour atteindre la cible du Groupe de travail permanent d'ici 2011. EDU travaillera étroitement avec le MSEJ pour identifier des sources de financement complémentaires à la mise sur pied de cette initiative. Une contribution locale pourrait être envisagée. Nous poursuivrons avec l'organisation d'une séance de remue-méninges en mars afin d'identifier convenablement tous les éléments pertinents de mise en œuvre d'une éventuelle initiative visant les services de garde. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Denys Giguère, Chef de l'unité des politiques et des programmes, au (416) 325-0258 ou denys.giguere@ontario.ca.

Le sous-ministre adjoint,

Originale signée par Dominic Giroux

Dominic Giroux

c.c. Darryl Sturtevant, sous-ministre adjoint, Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Daniel Cayen, sous-ministre adjoint, Office des affaires francophones